



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2009

Délibération n°2009-11

Projet UEB C@mpus :

Protocole d'accord

Convention tripartite de financement des études par l'Etat

Convention d'ingénierie de projet UEB C@mpus

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu les délibérations du CA de l'UEB n° 2008-07 du 17 mars 2008, n°2008-25 du 23 juin 2008 et n°2008-28 du 6 octobre 2008

Exposé des motifs

Le MESR a retenu le projet UEB C@mpus comme campus prometteur et lui attribue 30 M€ (valeur d'investissement) pour son volet immobilier à réaliser sous le mode PPP.

Cependant, constatant l'objet principal de ce projet – réalisation d'un campus numérique régional centré sur les usages et services dont le volet immobilier n'est qu'un des éléments de réalisation du projet – et constatant l'intention des collectivités bretonnes de contribuer à parité avec l'Etat au financement de ce projet, le MESR a proposé aux divers partenaires de formaliser leurs engagements au moyen d'un protocole d'accord et de diverses conventions :

- Un protocole d'accord entre l'Etat (le préfet par délégation) – les Collectivités (coordonnées par la Région) – et l'UEB porteur du projet, sur le cadrage général de l'opération et les engagements respectifs des partenaires ;**
- Une convention tripartite entre le Ministre du Plan de relance – le MESR – l'UEB pour le financement des études par l'Etat à hauteur de 942 000 €**
- Une convention d'ingénierie de projet associant d'une part les financeurs des études, de l'ingénierie et du pilotage (Etat, collectivités, CDC, autres), l'UEB et l'ensemble de ses établissements, fondateurs et associés.**

Cette dernière convention a pour objet :

La définition du programme, l'engagement des établissements, de l'Etat et des autres partenaires et le mode de gouvernance et de pilotage du projet.

Propositions :

Le conseil d'administration de l'UEB autorise le président à signer le protocole d'accord, à signer la convention tripartite de financement des études par l'Etat et, sur proposition du comité de pilotage UEB C@mpus, à conduire la négociation en vue de la conclusion d'une convention d'ingénierie de projet UEB C@mpus avec l'ensemble des partenaires.

Pièces jointes :

Lettre du DGESIP

Projet « de protocole de site »

Projet de convention tripartite

Projet de convention d'ingénierie de projet

Nombre de membres en exercice : 31

Vote : 25	Refus de participer au vote :
	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée



Visa du Président

Pièces jointes au présent document : Transmis au Recteur Chancelier des universités le 24 juin 2009